

## EPREUVE COMPOSEE n°2

### Thème Eco 3, Coordination par le marché

#### Partie 1 : Mobilisation des connaissances /6

**Consigne** : Il est demandé au candidat de faire appel à ses connaissances personnelles

1. Vous expliquerez comment une entreprise peut renforcer son pouvoir de marché (Vous vous appuyerez sur deux exemples).
2. Montrez pourquoi et comment les pouvoirs publics régulent la concurrence (Vous vous appuyerez sur un exemple)

#### Partie 2 : Etude d'un document /4

**Consigne** : Il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

Après avoir présenté le document, vous montrerez qu'il illustre un cas de concurrence imparfaite.

Part des ventes des différents constructeurs en France

| Marque     | Part de marché 2009 |
|------------|---------------------|
| Renault    | 22,3 %              |
| Peugeot    | 16,6 %              |
| Citroën    | 15,0 %              |
| Volkswagen | 6,6 %               |
| Ford       | 5,9 %               |
| Opel       | 3,9 %               |
| Toyota     | 3,9 %               |
| Fiat       | 3,6 %               |
| Dacia      | 2,7 %               |
| Mercedes   | 2,2 %               |
| Audi       | 2,2 %               |
| Nissan     | 2,0 %               |

Source : CCFA, 2009.

#### Partie 3 : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire /10

**Consigne** Il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- En développant un raisonnement ;
- En exploitant les documents du dossier ;
- En faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- En composant une introduction, un développement, une conclusion.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le marché nécessite des règles.

**Document 1** : Sanctions pour ententes émises par l'autorité de la concurrence en France en 2009.

**15 décisions de sanction en 2009**

| Numéro de la décision | Date de la décision | Nature de la décision                                | Montant des sanctions (en €) |
|-----------------------|---------------------|--|------------------------------|
| 09-D-03               | 21/01/09            | Transport par autocars dans les Pyrénées-Orientales  | 357 000                      |
| 09-D-04               | 27/01/09            | Messageries de presse                                | 3 050 000                    |
| 09-D-05               | 02/02/09            | Travail temporaire                                   | 94 400 000                   |
| 09-D-06               | 05/02/09            | Vente de voyages en ligne                            | 5 500 000                    |
| 09-D-07               | 12/02/09            | Assurance complémentaire santé                       | 78 250                       |
| 09-D-10               | 17/02/09            | Transport maritime entre la Corse et le continent    | 300 000                      |
| 09-D-14               | 25/03/09            | Fourniture d'électricité Grenoble                    | 320 000                      |
| 09-D-17               | 22/04/09            | Pharmaciens de Basse-Normandie                       | 5 000                        |
| 09-D-19               | 10/06/09            | Déménagement des militaires dans le Nord-Est         | 618 250                      |
| 09-D-24               | 28/07/09            | Internet DOM   | 27 600 000                   |
| 09-D-25               | 29/07/09            | Travaux voies ferrées                                | 4 200 000                    |
| 09-D-31               | 01/10/09            | Droits du foot                                       | 6 900 000                    |
| 09-D-34               | 18/11/09            | Travaux d'électricité et d'éclairage public en Corse | 169 000                      |
| 09-D-36               | 09/12/09            | Téléphonie dans les DOM                              | 63 000 000                   |
| 09-D-39               | 18/12/09            | Cures thermales                                      | 140 000                      |
| <b>Total</b>          |                     |  | <b>206 637 500</b>           |

<http://www.leblogfinance.com/2010/07/autorite-de-la-concurrence-200-m-damendes-infligees-en-2009.html>

**Document 2**

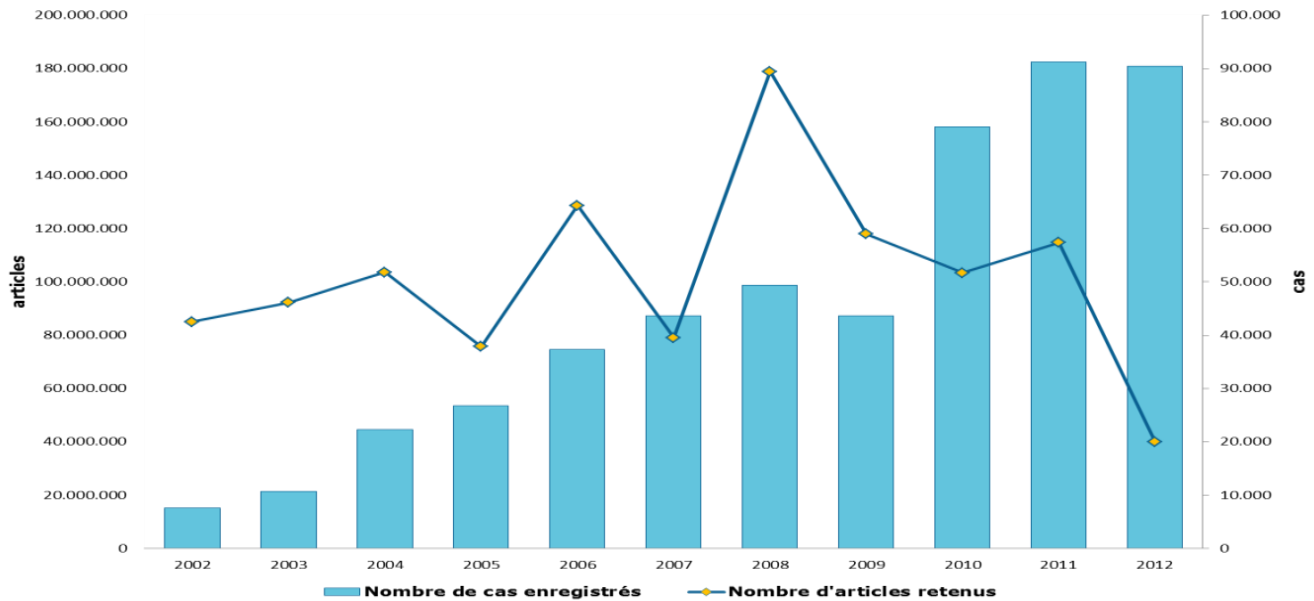
Alors que 90% de la demande de soins et de médicaments se situe aujourd'hui dans les pays en développement, (...) ce sont les 10% de la population mondiale des pays riches qui bénéficient de 90% de l'offre en médicaments. Il est naturel que, dans un contexte où plus de 80% de la demande mondiale est ignorée, une offre parallèle illicite soit développée.

Depuis une quinzaine d'années, le marché illicite de médicaments a pris un essor considérable. Au début, il ne s'agissait que de détournements de médicaments non utilisés (MNU). (...) Une véritable manne pour de nombreux petits vendeurs de rue qui avaient enfin trouvé un « métier » très rémunérateur pour faire vivre leurs familles : vendeur de médicaments, tout à la fois médecin prescripteur et pharmacien, alors que 80% d'entre eux ne savent pas lire. Les populations n'ayant pas d'alternative, le marché ne pouvait que prospérer.

Un marché où la demande continuait cependant à excéder l'offre et qui attira bientôt l'attention de requins bien plus voraces. Des laboratoires clandestins spécialisés en faux et en contrefaçons se sont développés alors un peu partout dans le monde avec des réseaux organisés et protégés par des personnages influents. Au cours des années 1990, et sous le regard passif et peu concerné des pays riches, le trafic de médicaments a explosé dans tous les pays pauvres où il se taille désormais une part de marché de plus de 25%, voire même dans certains pays de 80%.

Source : JJ Gaye, « Médicaments : contrefaçon et marché illicite », altermonde.org, n°9, mars 2007.

**Document 3 : Les chiffres de la contrefaçon**



Source : Commission Européenne

- **Méthodologie EC1**

| EC11 Mobilisation de connaissances        | Remarques  |
|---|--|
| 1.1 Mobilisation des notions clés         | Entreprise, pouvoir de marché  |
| 1.2 Compréhension de la consigne          | Trouver deux exemples qui montrent que les entreprises mettent en œuvre des stratégies pour renforcer leur pouvoir de marché   |
| 1.3 Mobilisation de mécanismes pertinents | Montrer que par différentes stratégies (différenciation du produit, élimination de la concurrence, demande captive...), l'entreprise cherche à être « price maker » sur son marché |
| 1.4 Organisation de la réponse            | Définir pouvoir de marché<br>Identifier deux moyens pour accroître le pouvoir marché<br>Donner deux exemples   |

| EC12 Mobilisation de connaissances        | Remarques  |
|---|--|
| 1.1 Mobilisation des notions clés         | Pouvoir publics, régulation de la concurrence  |
| 1.2 Compréhension de la consigne          | Expliquer en donnant un exemple :<br>-que les entreprises, par leurs stratégies, réduisent la concurrence<br>-que les pouvoirs publics interviennent pour favoriser la concurrence                         |
| 1.3 Mobilisation de mécanismes pertinents | Montrer qu'il existe des structures non concurrentielles, au détriment du consommateur<br>Montrer par quels moyens l'Etat intervient sur le marché pour favoriser la concurrence (contrôles, sanctions...) |
| 1.4 Organisation de la réponse            | Donnez un exemple d'entreprise   |

Exposer sa stratégie anti-concurrentielle  
Expliquer la réaction des pouvoirs publics

- **Méthodologie EC2**

|  | <b>Remarques</b>  |
|--|---|
| <b>2.1 Présentation complète du document</b> | Source, date, titre   |
| <b>2.2 Sélection pertinente des données</b>  | Montrer que quelques constructeurs représentent une part importante du marché   |
| <b>2.3 Lecture correcte des données</b>      | Savoir interpréter un pourcentage   |
| <b>2.4 Lien établi avec la question</b>      | Montrer qu'il n'y ni monopole, ni atomicité du marché : la part de marché de marché des différents constructeurs évoque un oligopole. |

- **Méthodologie EC3**

|  | <b>Marché</b>  |
|--|--|
| <b>3.1 Définition des termes du sujet</b>              |  |
| <b>3.2 Compréhension du sujet</b>                      | Expliquer que le marché, pour fonctionner de manière optimale, doit être encadré par des règles, des institutions, des conventions...  |
| <b>3.3 Mobilisation des connaissances</b>              | 3.1 On montrera que le fonctionnement des marchés nécessite des règles de droit, qui déterminent notamment qui possède quoi, et ce qui peut être ou non échangé. On montrera que le marché suppose notamment l'existence d'institutions et de conventions (par exemple, marchandage, achat à l'unité ou en nombre, enchères, etc.). On expliquera en quoi les droits de propriété (y compris les droits d'auteur, brevets, marques, etc.) sont au fondement de l'échange.  |
| <b>3.4 Mobilisation des documents</b>                  | -Certaines entreprises cherchent à limiter la concurrence en s'entendant sur les prix. Elles ont été condamnées par les pouvoirs publics pour entrave à la concurrence.<br>-sur le marché des médicaments s'est développé un marché parallèle et illicite avec des médicaments contrefaits. L'absence de règles met ici en danger la santé publique.<br>-la contrefaçon va à l'encontre des droits de propriété et entraîne des pertes financières pour l'entreprise à l'origine de l'innovation. La lutte contre ce phénomène de la part des pouvoirs publics permet de rémunérer le propriétaire de l'innovation, de la marque, du brevet... |
| <b>3.5 Réponse organisée sous forme de paragraphes</b> | Structurer le développement en paragraphes   |
| <b>3.6 Cohérence, progression du raisonnement</b>      | Fluidité et logique dans l'enchaînement des paragraphes  |
| <b>3.7 Utilisation de la méthode AEI</b>               | Chaque paragraphe est structuré selon la logique AEI   |
| <b>3.8 Rigueur, soin de l'expression écrite</b>        | Utilisation d'un vocabulaire économique et social.<br>Peu de fautes d'orthographe et de syntaxe  |